

chaines délibérations. Cette question est liée à celle de la défense nationale; elle influe sur les possibilités réelles que nous avons de mettre en œuvre notre programme de défense et elle fait, en somme, partie intégrante du problème de défense lui-même. Elle est mentionnée en ces termes dans le discours du trône:

Le Gouvernement partage entièrement l'inquiétude de notre population à l'égard de la hausse du coût de la vie attribuable aux poussées inflationnistes qui se font sentir sur les plans national et international. Mes Ministres prendront toutes les mesures qu'ils estimeront efficaces pour enrayer l'inflation tout en protégeant la liberté de nos institutions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Drew:** J'ai tout lieu d'espérer que les honorables députés qui m'approuvent d'un "bravo" seront tout disposés pour cette raison même à appuyer l'amendement que je vais proposer lorsque j'aurai terminé mon exposé.

Les mesures anti-inflationnistes déjà en vigueur ont enrayer la montée des prix des biens de consommation et des services sur lesquels s'exerçait leur action.

Il convient de dire que je cite encore, bien entendu, le discours du trône; autrement, je suis sûr que bien des députés se demanderaient d'où est tirée cette citation.

La pensée que le Gouvernement partage entièrement l'inquiétude de la population du Canada au sujet de l'inflation, rassurera dans une certaine mesure, je l'espère, bien des Canadiens qui avaient eu l'impression contraire en entendant certaines déclarations formulées dernièrement au nom du Gouvernement. J'espère que la déclaration tardive selon laquelle le Gouvernement se proposerait de prendre toutes les mesures efficaces pour enrayer l'inflation tout en protégeant la liberté de nos institutions leur apportera une certaine mesure d'espoir. Monsieur l'Orateur, il est très important de noter que le Gouvernement lui-même dit que des mesures efficaces seront prises mais qu'il ne donne pas à entendre du tout qu'elles aient été prises.

Il est bien certain que nous désirons tous protéger la liberté de nos institutions. La chose qui, entre toutes, pourrait le plus détruire nos institutions libres, c'est bien l'inflation elle-même, si elle n'est pas enrayerée. Maintenant que le Gouvernement a affirmé qu'il se propose de prendre des mesures pour enrayer l'inflation en vue de protéger la liberté de nos institutions, il est bien naturel de se demander quand et comment il entend procéder.

Aucune question ne mérite, de la part des députés, une attention plus immédiate que celle de l'inflation. Notre effort de défense

fût-il dirigé de façon méthodique et nos dépenses militaires fussent-elles étroitement contrôlées et sagement réparties, nous manquerions quand même notre but si nous ne réussissions pas à enrayer le terrible fléau économique de l'inflation. J'emprunte les paroles mêmes du premier ministre quand j'affirme que l'inflation, au Canada, a maintenant atteint des proportions catastrophiques.

Lorsque nous avons présenté un amendement à la motion qui tendait à l'adoption d'une adresse en réponse au discours du trône, le 1<sup>er</sup> septembre 1950, il y a plus de treize mois, nous avons exprimé le regret que le Gouvernement n'ait pas su prendre les mesures nécessaires pour maîtriser l'inflation et la hausse rapide du coût de la vie. A propos de cette motion, le premier ministre, répondant à mes observations sur les dangers de l'inflation, déclarait que le Canada pouvait difficilement, à son avis, réussir à se mieux protéger de l'inflation que les États-Unis. C'était une opinion qui n'était pas très répandue à la Chambre. A l'appui de son affirmation, le premier ministre disait (p. 121 du hansard):

Jusqu'ici, elle n'a rien dépassé de ce qui s'est produit au sud de la frontière.

Cela pourrait arriver. En ce cas, ce serait un désastre. Ce serait une calamité. Nous devons assurément faire tout ce que permet l'ingéniosité de l'homme pour empêcher que cela ne se produise.

Je reconnais le bien-fondé de ces paroles du premier ministre en ce qui a trait au grave danger qui nous menacerait si l'inflation dont nous souffrons au pays devenait plus grave que celle des États-Unis. Or l'inflation sévit maintenant ici dans une mesure qui laisse loin en arrière les États-Unis. Elle est beaucoup plus poussée que ne l'indique vraiment l'indice du coût de la vie. La Chambre sait en effet que certains éléments qu'on ne juge pas nécessaire d'inclure parmi les choses essentielles à la vie, et dont par conséquent on ne tient pas compte dans la détermination du coût de la vie, n'ont pas manifesté les mêmes écarts que certains autres éléments que la plupart des gens jugent essentiels mais qui n'influent pas non plus sur l'indice officiel du coût de la vie. S'il fallait tenir compte de ces éléments, nous observerions entre les indices américain et canadien du coût de la vie une disparité encore plus marquée. Le premier ministre disait le 1<sup>er</sup> septembre 1950, qu'un tel événement serait désastreux et constituerait une véritable calamité. Or l'événement s'est produit et, selon la définition même du premier ministre, nous devons décider des mesures à prendre à l'occasion d'une calamité qui s'est déjà produite.